

Québec, le 16 février 2010

Mr. Jim Vollmershausen
Regional Director General (Ontario)
Environment Canada

Objet : L'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs (AQEGL)

Monsieur,

L'AQEGL est un accord international qui vise à résoudre les conflits relatifs à la qualité physique, chimique et biologique des eaux des Grands Lacs et de la portion internationale des eaux du fleuve Saint-Laurent. Datant de 1972, cet Accord fût amendé en 1978 et en 1987. Depuis, et ce à plusieurs reprises, les autorités concernées, des ONG environnementales et d'autres organismes, ainsi que la population de la région des Grands Lacs, ont affirmé le besoin de moderniser cet accord afin qu'il soit en mesure de relever les défis actuels et émergents relatifs à ces eaux. En juin 2009, les deux gouvernements se sont engagés publiquement à en renégocier le contenu.

Historiquement, l'AQEGL a toujours été négocié entre les dirigeants du Canada et des États-Unis; les huit états des Grands Lacs faisant part de leurs attentes et de leurs recommandations via Washington, et l'Ontario via Ottawa.

Le travail de négociation débute à peine et les discussions actuelles portent principalement sur les aspects de gouvernance de l'Accord. Un des points majeurs à ce chapitre, et que nous souhaitons voir amendé au cours de cette révision, est la portée géographique de l'AQEGL. En effet, pour nous, il importe que l'Accord transcende les frontières politiques pour couvrir non seulement les Grands Lacs et la partie internationale du fleuve, mais le Saint-Laurent dans sa totalité. Étant situé géographiquement à la toute fin de l'écosystème Saint-Laurent/Grands Lacs, il nous apparaît impératif que cela se réalise maintenant.

Parmi les autres éléments relatifs à la gouvernance de l'Accord, nous souhaitons que le rôle de la Commission mixte internationale (CMI) soit reconnu et renforcé dans l'Accord, particulièrement au niveau de sa capacité de développer des connaissances scientifiques. Un autre point majeur concerne la reddition de compte dont l'application des règlements et la production de rapports sont des éléments clés, rendant le processus davantage transparent et permettant la participation et l'appui des populations.

La formule actuelle n'autorise que les deux gouvernements fédéraux à être signataire de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs (AQEGL). Nous croyons qu'il est possible de trouver une autre façon de faire afin d'impliquer formellement les autres juridictions et de les rendre signataires. La présente vise donc à vous demander d'appuyer cette requête d'inclure l'ensemble du fleuve Saint-Laurent dans l'Accord.

Les provinces et états ont un rôle prédominant à jouer sur les questions relatives à l'eau, et le gouvernement du Canada et des États-Unis doit reconnaître ces responsabilités. Ceci permettra d'obtenir une meilleure collaboration entre les différents paliers gouvernementaux, notamment au Québec.

Bien à vous,

Marc Hudon
Nature Québec

Marie Lagier
Stratégies Saint-Laurent
Regroupement des comités de zone d'intervention
prioritaire (ZIP) du Québec

André Stainier
Les Amis de la vallée du Saint-Laurent

Émile Beauchamp
Association pour la sauvegarde du lac Saint-François

Valérie Lacourse
Union Saint Laurent Grands Lacs

Céline Lussier Cadieux
présidente de Boisé des Douze

Sylvie Bibeau, directrice
Comité ZIP Jacques-Cartier

Geneviève Audet, présidente
Centre d'information sur l'environnement de Longueuil

Alain Castagner,
maire de Saint-Anicet